



**ASSOCIATION A COEUR JOIE**

Siège social : 24 Avenue Joannès Masset – 69009 LYON  
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

## **ASSOCIATION A COEUR JOIE**

Siège social : 24 Avenue Joannès Masset – 69009 LYON

Association (loi 1901)

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association ASSOCIATION A COEUR JOIE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSOCIATION A COEUR JOIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 14 mars 2024

Le commissaire aux comptes

**RSM Rhône-Alpes**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the name Gael DHALLUIN.

**Gael DHALLUIN**

Associé

**BILAN AU**

<b>ACTIF</b>	<b>Brut N</b>	<b>Amortissements et provisions (à déduire)</b>	<b>Net N</b>	<b>Net N-1</b>
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	174 476	173 955	521	1 205
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	86 896		86 896	86 896
Constructions, aménagements constructions	2 421 569	2 181 139	240 430	288 800
Installations techniques, matériel et outillages industriels	192 753	192 753		
Autres immobilisations corporelles	27 352	25 672	1 680	4 792
Oeuvres				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2) :</b>				
Participations	68 530		68 530	68 530
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 312		4 312	4 312
Autres immobilisations financières	25 771		25 771	25 771
<b>TOTAL I</b>	<b>3 001 658</b>	<b>2 573 518</b>	<b>428 140</b>	<b>480 307</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>12 162</b>		<b>12 162</b>	<b>6 566</b>
<b>Créances (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	114 961	43 611	71 350	37 164
Autres créances	19 250		19 250	20 657
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 061 375</b>	<b>14 383</b>	<b>1 046 992</b>	<b>933 053</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>503 356</b>		<b>503 356</b>	<b>548 298</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>24 716</b>		<b>24 716</b>	<b>29 052</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>1 735 821</b>	<b>57 994</b>	<b>1 677 827</b>	<b>1 574 790</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exerc. (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 737 479</b>	<b>2 631 512</b>	<b>2 105 967</b>	<b>2 055 097</b>
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

P A S S I F	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	324 011	324 011
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 317 110	1 317 110
Report à nouveau (a)	-9 787	60 277
<b>Résultat comptable de l'exercice (b)</b>	<b>-32 404</b>	<b>-70 064</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Fonds propres consommables		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 480	3 021
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 601 410</b>	<b>1 634 355</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		2 369
Provisions pour charges	52 838	50 163
<b>TOTAL II</b>	<b>52 838</b>	<b>52 532</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	3 131	3 131
<b>TOTAL III</b>	<b>3 131</b>	<b>3 131</b>
<b>Compte de liaison</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	20	12 312
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 490	780
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	23 664	21 129
Dettes fiscales et sociales	47 061	46 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 693	16 150
Produits constatés d'avance	327 660	268 707
<b>TOTAL IV (1)</b>	<b>448 587</b>	<b>365 079</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 105 967</b>	<b>2 055 097</b>
(1) Emprunts et dettes à plus d'un an		
Emprunts et dettes à moins d'un an	448 587	365 079
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées		
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		

COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>Produits d'exploitation</b> (ou produits courants non financiers) (1)		
Cotisations	314 503	358 996
Production vendue (biens et services) (a)	236 741	1 425 137
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et Subventions d'exploitation	124 751	229 494
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 534	25 490
Mécénats		
Legs donations assurances-vie		
Contribution financière		
Reprises sur amortissements dépréciations provisions et transferts de charges	4 269	7 357
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	97 043	97 563
<b>TOTAL I</b>	<b>795 840</b>	<b>2 144 037</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (ou charges courantes non financières) (2)		
Achats de marchandises (c)		
Variation de stock (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes (dont cotisations)*	411 305	1 507 807
Impôts, taxes et versements assimilés	33 218	46 407
Salaires et traitements	236 740	380 918
Charges sociales	100 313	158 671
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)	52 167	53 828
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 675	2 369
Subventions accordées par l'association	42 077	42 293
Autres charges (dont cotisations)	388	328
<b>TOTAL II</b>	<b>878 884</b>	<b>2 192 621</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b>	<b>-83 044</b>	<b>-48 584</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 320	21 702
Reprises sur provisions et transferts de charges	43 239	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>70 559</b>	<b>21 702</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		55 044
Intérêts et charges assimilées	72	6 012
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 954	1 230
<b>TOTAL VI</b>	<b>22 027</b>	<b>62 286</b>

**COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023 (SUITE)**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	48 532	-40 584
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-34 511	-89 168
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	1 566	19 259
- legs et donations		
- subventions	541	541
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>2 107</b>	<b>19 800</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		696
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>		<b>696</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>2 107</b>	<b>19 104</b>
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)</b>		
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)</b>		
<b>Impôt sur les sociétés (IX)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+IX)</b>	<b>868 506</b>	<b>2 185 538</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>900 910</b>	<b>2 255 603</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFISANCE</b>	<b>-32 404</b>	<b>-70 064</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature :</b>		
<b>Produits :</b>		
Bénévolat	21 096	374 890
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>21 096</b>	<b>374 890</b>
<b>Charges :</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	21 096	374 890
<b>TOTAL</b>	<b>21 096</b>	<b>374 890</b>
* Y compris:		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 206	19 259
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		696
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final - stock initial: montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock final - stock initial: montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		

# *ANNEXE*

## *INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES*

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ces comptes respectent le règlement comptable 2014-3 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 qui reprend à droit constant les dispositions du Plan Comptable Général ainsi que ses adaptations aux associations, conformément au règlement ANC n°2018-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Méthodes d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Le compte de résultat du secteur fiscalisé comprend d'une part les charges et produits affectables directement grâce à une ventilation analytique, et d'autre part une quote-part de charges communes : l'association a considéré qu'il convenait d'affecter le tiers des charges communes au secteur fiscalisé.

### Modes et taux d'amortissements

L'association utilise le mode d'amortissement linéaire pour l'ensemble de ses immobilisations.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

* logiciels	:	1 à 3 ans
* constructions Lyon	:	25 ans
* agencements Lyon	:	5 à 20 ans
* constructions Vaison	:	10 à 25 ans
* agencements Vaison	:	5 à 33 ans
* matériel - mobilier Vaison	:	3 à 10 ans
* mobilier	:	3 à 10 ans
* matériel informatique	:	3 ans

### Créances

Les Créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Changements de méthodes

NEANT

# COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

variation des immobilisations	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions	Sorties d'actif	Valeur au 31/12/2023
<b>concessions - brevets - licences - marques</b>				
Label A Cœur Joie	5 156	0	0	5 156
Logiciel gestion activités	121 602	0	0	121 602
Logiciel gestion adhésion	45 663	0	0	45 663
Logiciels de bureautique	2 054	0	0	2 054
	174 475	0	0	174 475
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)</b>				
<b>TERRAINS</b>				
Terrains Vaison	86 896			86 896
<b>CONSTRUCTIONS</b>				
Constructions Vaison	869 523			869 523
Constructions Lyon	703 489			703 489
Reconstruction Vaison	787 182			787 182
Réhabilitation Pavillon Centre	61 375	0	0	61 375
	2 421 568	0	0	2 421 569
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES</b>				
<b>MATERIEL ET OUTILLAGE</b>				
Matériel Vaison	188 353			188 353
Matériel Educatif	4 400	0	0	4 400
	192 753	0	0	192 753
<b>AUTRES</b>				
Mobilier secrétariat	4 559			4 559
Mobilier Paris	0			0
Matériel informatique	22 793			22 793
	27 352	0	0	27 352
<b>TOTAL</b>	<b>2 903 044</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 903 044</b>

## Amortissements des immobilisations

<u>variation des</u> amortissements	<u>Valeur au</u> 31/12/2022	<u>Dotations de</u> l'exercice	<u>Reprise de</u> l'exercice	<u>Valeur au</u> 31/12/2023
<b>Concessions - brevets - licences - marques</b>				
Label A Cœur Joie	5 156	0	0	5 156
Logiciel gestion activités	121 600	0		121 600
Logiciel gestion adhésion	45 665	0	0	45 665
Logiciels bureautique	849	685	0	1 534
	173 270	685	0	173 955
<b>constructions</b>				
Constructions Vaison	784 978	19 926		804 904
Constructions Lyon	507 997	26 600		534 597
Reconstruction Vaison	786 987	195		787 182
Réhabilitation Pavillon	52 805	1 648		54 453
	2 132 767	48 369	0	2 181 136
<b>installations techniques</b>				
<b>matériel et outillage</b>				
Matériels Vaison	188 353		0	188 353
Matériel Educatif	4 399			4 399
	192 752	0	0	192 752
<b>autres</b>				
Mobilier secrétariat	4 560			4 560
Mobilier Paris	0			0
Matériel informatique	17 999	3 112		21 111
	22 559	3 112	0	25 671
<b>TOTAL</b>	<b>2 521 348</b>	<b>52 166</b>	<b>0</b>	<b>2 573 514</b>

## ETAT DES PROVISIONS

La provision pour dépréciation des créances douteuses qui s'élève à 43 611€ a été calculée client par client.

Elle représente 100% du montant hors taxes des clients douteux.

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	
<u>Créances de l'Actif Immobilisé</u>				
Prêts	4 312	0	4 312	
Autres	25 771	0	25 771	
Avances et acomptes versés sur commandes	12162	12162		
<u>Créances de l'Actif circulant</u>				
Créances Usagers	114 961	62 812	52 149	
Autres	16 552	16 552		
<b>TOTAL</b>	<b>173 758</b>	<b>91 526</b>	<b>82 232</b>	
ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20	20		
Dettes financières				
Avances et acomptes reçus	33 490	33 490		
Dettes fournisseurs	23 664	23 664		
Dettes fiscales et sociales	47 061	47 061		
Autres dettes	16 693	16 693		
Produits constatés d'avance	327 660	327 660		
<b>TOTAL</b>	<b>448 588</b>	<b>448 588</b>	<b>0</b>	

## PARTICIPATIONS

Titres Éditions A Cœur Joie  
Correspondant à une détention de l'intégralité des parts soit 4150 titres

68 530

Filiales et participations (1) (a)	Informations financières (5) (d)										
	Capital (6)  (e)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)  (f)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)  (g)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)  (g)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)  (h)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)  (i)	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé (7) (10)  (j)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)  (k)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)  (l)	Observations  (m)
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés (b) concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3) 1. Filiale (à détailler) (+ de 50 % du capital détenu par la société) 2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)	63266	255630	100%	68530	68530	0	0	321677	-25890	0	*

\* Les informations données correspondent à ceux de l'exercice clos le 31/12/2022

**PRETS**

Contribution à l'effort construction

4 312

**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cautions versées  
Parts sociales Banque Populaire

459  
25 312

25 771

**AVANCES ET ACOMPTES VERSES**

0

## ACTIF CIRCULANT

**Etat des créances et des disponibilités**

<b>CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>2023</b>
Comptes usagers		68 337
Clients activités		25 444
Adhérents		21 180
<b>TOTAL</b>		<b>114 961</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>		<b>2023</b>
TVA sur produits à recevoir		2698
En cours Choralies		13 000
Aides et subventions fonjep		3 552
IJSS à recevoir		
<b>TOTAL</b>		<b>19 250</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		<b>2023</b>
Obligations		161 375
Compte à terme		900 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 061 375</b>
La moins-value latente sur ces obligations s'élève à 14 383€ elle a été provisionnée.		
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>2023</b>
Comptes bancaires		82 610
Caisse		114
Compte sur livret		420 632
<b>TOTAL</b>		<b>503 356</b>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2023
Communication activité	76
Assurances	7 835
entretien locaux	873,53
Maintenance logiciels spécifiques	10 890
Maintenance des logiciels de bureau	2 139
Hebergement informatique	378
abonnement	1 072
Location matériel	1 452
<b>TOTAL</b>	<b>24 716</b>

Ces charges sont toutes liées à l'exploitation.

## *COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF*

### Fonds associatif SANS DROIT DE REPRISE

Fonds statutaire	762
—	
Dons pour reconstruction Centre Culturel de Vaison	264 865
Souscription Centre Culturel de Vaison (1968)	25 458
—	
Dons adhérents affectés à l'investissement	32 926
	<u>324 011</u>

<b>Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</b>		<b>2023</b>
Subvention pour travaux non immobilisés		16 224
Reprises cumulées virées au compte de résultat		-13 744
<b>Montant net</b>		<b>2 480</b>
<b>Réserves</b>		
Réserve spéciale pour reconstruction du Centre de Vaison		781 515
Réserves libres		535 595
<b>Montant net</b>		<b>1 317 110</b>
<b>Report à nouveau</b>		<b>-9 787</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provision pour retraites		52 838
<b>Total</b>		<b>52 838</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds pour la jeunesse à affecter		3 131
<b>Total</b>		<b>3 131</b>
<b>Dettes auprès des établissements de crédit</b>		
Interets courrus non échus		20
Solde créditeurs de banque		0
<b>Total</b>		<b>20</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
NEANT		
<b>Avances et Acomptes reçus</b>		
Avances sur activités 2024		33 490

<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>2023</b>
fournisseurs		1 953
factures non parvenues		21 711
Honoraires	18 575	
EDF	1 636	
Maintenance serveur	1 300	
telephonie consommation location	200	
<b>TOTAL</b>		<b>23 664</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
Provision congés à payer et charges afférentes		18 930
Bordereaux de cotisations sociales		11 420
Participation à la formation continue		3 690
Prélèvement à la source		432
TVA due		1 168
TVA sur loyers impayés		11 420
<b>TOTAL</b>		<b>47 060</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		
Reversement aux pôles	16 693	
<b>TOTAL</b>		<b>16 693</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
Cotisations perçues d'avance		225 994
Acompte sur activités 2024		85 477
Loyer Escapade Vaison la Romaine 1er tr 2024		16189
<b>TOTAL</b>		<b>327 660</b>

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	<b>2023</b>
avoirs sur activités non consommés		360
Subvention inscrite au compte de résultat		541
Chèques non débités		1206,2
	<b>TOTAL</b>	<b>2.107</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>2023</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

NEANT

# ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Autres engagements financiers hors bilan

**Dettes garanties par des sûretés réelles** NEANT

**Engagements reçus** NEANT

**Engagements donnés** NEANT

**Engagements réciproques** NEANT

## Engagements en matière de retraites et indemnités assimilées

La convention collective de l'Association prévoit des indemnités de fin de carrière.  
Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'engagement de retraite à la clôture de l'exercice a été évalué en fonction des critères suivants :

- Convention collective applicable à l'association : animation socio-culturelle,
- Age et ancienneté des salariés,
- Taux de maintien dans l'association,
- Taux de mortalité,
- Age de départ fixé à 64ans,
- Taux d'actualisation de 3.25%,
- Salaires au 31 décembre 2023.

Cet engagement s'élève, charges comprises, à 52 838€ et figure en provision pour risques et charges.

## Rémunérations

Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, nous précisons :

- Qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par l'association pour ses fonctions d'administrateur,
- Une convention réglementée passée avec Mme Dominique Michaut-Alchourroun, administrateur, qui a été employée en tant que formatrice vocale et a perçu un salaire brut de 516€ entraînant des charges patronales de 134€
- Que les trois plus hauts cadres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE 2023

**Pas d'éléments significatifs**